

# I. Les cultes dans les statistiques officielles en France au XIX<sup>e</sup> siècle

Emile Poulat

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Poulat Emile. I. Les cultes dans les statistiques officielles en France au XIX<sup>e</sup> siècle. In: Archives de sociologie des religions, n°2, 1956. pp. 22-26;

doi : 10.3406/assr.1956.1292

[http://www.persee.fr/doc/assr\\_0003-9659\\_1956\\_num\\_2\\_1\\_1292](http://www.persee.fr/doc/assr_0003-9659_1956_num_2_1_1292)

---

Document généré le 29/07/2017

## LES CULTES

### DANS LES STATISTIQUES OFFICIELLES

### EN FRANCE AU XIX<sup>ème</sup> SIÈCLE

DE nombreux pays étrangers, et certains depuis longtemps, disposent, de statistiques religieuses officielles qui permettent, en apparence tout au moins, de suivre facilement les transformations intervenues en ce domaine (1). On chercherait en vain l'équivalent chez nous.

En réalité, si l'on peut penser que cette lacune a finalement suscité d'utiles efforts, il n'est pas exact qu'elle soit totale. Plusieurs fois, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le gouvernement français a réservé une rubrique aux cultes à l'occasion de ses périodiques recensements démographiques. Il est vrai que les résultats n'en ont guère été exploités et que leur existence même demeure souvent inconnue.

C'est en 1831, sous la Monarchie de Juillet, que le Ministère du Commerce entreprit pour la première fois une statistique générale de la France : « En aucun pays du monde, expliquait-il, le gouvernement ne possède autant de ressources qu'en France pour arriver à une appréciation exacte des faits ». Il publia ses premiers chiffres en 1835 (2) : les cultes n'y apparaissent pas, sinon au chapitre des Finances, pour leur part au budget, et à celui de la Justice, colonne (peu fournie) des ecclésiastiques condamnés.

Le recensement de 1841, publié en même temps que celui de 1851, donne pour la première fois un tableau des populations par catégories, malheureusement incomplet (3). Les Séminaires sont mentionnés pour

---

(1) Voir, par exemple, les réserves formulées par II. DESROCHE sur les statistiques américaines : *Archives de Sociologie des Religions*, 1, p. 209-210. Sur les statistiques protestantes, E.G. LÉONARD, in : *Villes et Campagnes* (Deuxième semaine sociologique : G. FRIEDMANN éd.), Paris, Albin Michel, 1953, p. 296-303.

(2) Les militaires mis à part, la population se trouve classée par sexe sous trois rubriques appelées à une longue carrière, et définies par rapport non à l'âge mais au mariage (enfants et célibataires, mariés, veufs).

(3) *Statistique de la France*, 2<sup>e</sup> série, tome II, (Paris, 1855) : tableau 23 bis.

25 départements (en tête desquels viennent les Côtes-du-Nord : 694 élèves), et les communautés religieuses pour 24 (les Côtes-du-Nord, avec 1.025 personnes, ne sont dépassées que par la Seine, avec 4.766).

Le recensement de 1851 donne pour la première fois une classification socio-professionnelle très poussée, qu'il applique à l'ensemble du pays. Les ecclésiastiques et religieux y constituent l'une des branches des professions libérales (4). Mais surtout il s'est essayé à un « recensement selon les cultes » distinguant six catégories : catholiques romains, réformés, luthériens, israélites, autres cultes, individus dont on n'a pu constater le culte (5). Les résultats n'en sont cependant publiés que globalement, ainsi que pour les préfectures et sous-préfectures, au nombre de 363 : « Des considérations d'une nature particulière ont fait décider par l'Administration que le tableau de la répartition des cultes *par département* ne serait pas imprimé ».

L'Administration n'en dit pas plus mais tire la leçon en 1856, dont le recensement demeure muet sur les cultes. En 1861, elle renouvelle sa tentative : « C'est pour la seconde fois que les cultes sont recensés en France, et on est heureux de pouvoir dire que les difficultés assez graves que ce dénombrement spécial a rencontrés en 1851 ne se sont pas reproduites en 1861. Toutefois, les résultats recueillis dans cette dernière année ne pouvant être encore considérés comme l'expression fidèle de la vérité, il convient de ne les accepter qu'avec une certaine réserve ». Seule modification, les protestants forment une catégorie unique subdivisée en calvinistes, luthériens et « autres » (6). On trouve en outre un recensement détaillé du clergé et des « individus que la profession fait vivre directement ou indirectement » (7), et enfin, pour la première fois, à l'imitation de la Belgique et de l'Autriche, un état descriptif départemental des communautés religieuses suivi d'un état récapitulatif par institut ou congrégation (8) : la moyenne s'établit à un religieux pour 346 habitants.

En 1866, on se félicite que les difficultés de 1851, sur lesquelles on reste toujours aussi vague, ne se soient pas reproduites (9). La dernière catégorie a été ainsi précisée : « Individus qui ont déclaré n'être d'aucun culte ou dont le culte est inconnu ». Comparativement, il est constaté que, dans l'armée, les « dissidents » (c'est-à-dire, au regard de l'Administration impériale, qui ne connaît que l'Eglise et les sectes, tous les non-catholiques) sont presque deux fois plus nombreux. D'autre part, catholiques et israélites sont en légère diminution, au bénéfice des protestants et surtout des « individus appartenant aux cultes non spécifiés ». L'Administration, cependant, n'accorde à ces variations qu'une « très faible signification ». Le clergé des divers cultes est présenté globalement (10).

(4) *Ibid.*, tableaux 33-34.

(5) *Ibid.*, tableau 42 bis.

(6) *Ibid.*, tome 13 (Paris, 1864) : tableau 11.

(7) *Ibid.*, tableau 23.

(8) *Ibid.*, tableaux 27 à 30.

(9) *Ibid.*, tome 17 (Paris, 1869), 2<sup>e</sup> section, tableau 9.

(10) *Ibid.*, 2<sup>e</sup> section, tableau 14 VI.

Le recensement de 1872, le premier effectué par la III<sup>e</sup> République, est aussi le dernier à se faire « selon les cultes ». Il reprend les catégories de 1866 sans aucun commentaire introductif, pour la population (11) et le clergé (12).

Globalement les résultats se présentent ainsi :

Cultes	1851	1861	1866	1872 (13)
1. Catholiques romains..	34.931.032	36.490.891	37.107.212	35.387.703
2. Protestants.. . . . .	748.332	802.339	846.619	580.557
— Réformés.. . . . .	480.507	480.436	515.759	467.531
— Luthériens . . . . .	267.525	281.642	286.506	80.117
— Autres. . . . .	—	40.261	44.354	33.109
3. Israélites. . . . .	73.965	79.964	89.047	49.439
4. Autres cultes . . . . .	26.348	1.295	1.400	3.071
5. Sans culte. . . . .	3.483	11.824	22.786	81.951
Population totale.. . . .	35.783.170	37.386.313	38.067.064	36.102.921

Que penser de ces chiffres ? La question posée était : « Quelle est votre religion ? », sans qu'il soit précisé : dans quelle religion êtes-vous né ? Quelle religion pratiquez-vous ? Or le recensement fait apparaître avec évidence combien, pendant longtemps, il sembla malséant de se déclarer sans culte, et à quel point s'impose la mouvance traditionnelle : malgré les signes de détachement que nous connaissons par ailleurs et dont nous savons suivre l'évolution selon les provinces, une moyenne stable de 97,5% de la population se dit catholique. Rien, dans le recensement, ne nous permet d'interpréter ce résultat, mais il est remarquable qu'il ne s'éloigne pas sensiblement des conclusions auxquelles arrive aujourd'hui le chanoine Boulard : selon lui, « 94 % des Français sont baptisés dans la religion catholique » (14). Ainsi, la déclaration d'appartenance, fondée sur l'ascendance, ne serait pas purement idéale, symbolique ou opportuniste, mais en étroite corrélation avec la tradition du baptême. Si mal faits qu'on puisse juger les recensements officiels et bien qu'à l'échelle du catholicisme la carte religieuse de la France y apparaisse noyée dans les brumes d'une quasi unanimité, les chiffres qu'ils proposent sont donc loin d'être dépourvus de signification.

(11) *Ibid.*, tome 21 (Paris, 1873) : 2<sup>e</sup> section, tableau 4.

(12) *Ibid.*, 2<sup>e</sup> section, tableau 7, 38<sup>o</sup> à 40<sup>o</sup>.

(13) Alsace-Lorraine déduite (son rattachement à l'Allemagne fait apparaître la place tenue par le protestantisme, principalement luthérien, et le judaïsme dans cette région).

(14) *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Paris, Les éditions ouvrières, 1954, p. 24. Le même auteur évalue le nombre des protestants à 800.000 ; celui des israélites à 250.000.

Restent les 2,5% : il a semblé à M. Léonard qu'ils devaient permettre d'établir une carte de la France non catholique. Il a donc entrepris de faire dépouiller par ses étudiants des Hautes Etudes les recensements de 1851. En 1951, le travail avait été accompli pour une ou deux provinces (15), et il se continue depuis (16). Malheureusement il se heurte à une difficulté souvent insurmontable. La *Statistique de la France* n'a publié que des tableaux récapitulatifs par départements ou, au mieux, par arrondissements. Une recherche obligeait à remonter aux « feuilles nominatives » de recensement, où les renseignements sur la confession religieuse se trouvent non seulement ramenés à l'échelle locale mais aussi associés à d'autres sur la situation familiale, sociale et professionnelle des individus. Or elles ne sont pas toutes également accessibles : si le Rhône les a conservées méticuleusement et si en Eure-et-Loir elles sont restées à la garde des municipalités, en revanche il ne manque pas de départements, le Nord par exemple, qui ont profité d'une autorisation ministérielle pour détruire ces feuilles, tandis que celles de la Seine disparaissaient dans les incendies de 1871.

En attendant que M. Léonard publie le résultat de ses recherches, l'analyse des statistiques concernant les cultes non spécifiés ou les individus dont le culte n'a pu être connu permet, même à l'échelle nationale, un certain nombre de constatations. Tout d'abord, les chiffres obtenus sont dérisoires. Dans la première de ces catégories, de 26.348 en 1851, ils tombent à 1.295 dix ans après : la différence, en réalité, se retrouve parmi les « protestants libres » dont il n'était pas fait mention la première fois, et qui marquent d'ailleurs une nette progression (en Gironde, ils sont plus nombreux que calvinistes et luthériens réunis). En 1872, le cap des 3.000 est juste passé. Or il s'agit d'une somme d'éléments assez hétéroclites : quelques personnes qui ne veulent se dire ni sans culte, ni de culte reconnu, quelques bouddhistes et mahométans, enfin quelques sectes localisées. Parmi celles-ci, par exemple, on trouve une soixantaine de personnes qui se réclament de la Petite Eglise dans le Vaucluse ; dans la Loire, à Saint-Jean-Bonnefonds, une secte fondée en 1793 par un certain Drevet a été rétablie en 1846 par un maçon nommé Digonnet : 260 en 1851, 206 en 1861, 1 en 1872 ; aux yeux de l'Administration ce sont des béguins ralliés à une sorte de mormonisme. En revanche en Gironde, cette catégorie qui n'était pas représentée en 1866 s'élève brusquement à 729 en 1872.

La présence de ces chiffres dans les colonnes de recensement est significative, de même que ceux qui concernent les « protestants libres ». Mais pour les interpréter correctement, il importe de se reporter aux feuilles nominatives et, en tous cas, à l'histoire locale. En revanche leur absence ne prouve rien, sinon que les intéressés n'ont pas cru devoir manifester leur différenciation : c'est le cas fréquemment chez les fidèles de la Petite Eglise qu'on ne trouve pas là où l'on s'y attendrait parce

(15) *Villes et Campagnes*, p. 299.

(16) Ecole Pratique des Hautes Etudes, section des Sciences religieuses, *Annuaire* 1955-1956, p. 84.

qu'ils se sont déclarés simplement catholiques. Les phénomènes de résistance et de dissidence tendent ainsi — statistiquement — à se fondre dans les grandes catégories reconnues : le calvinisme bénéficiant vraisemblablement d'un apport soit de catholiques réticents soit de protestants libres, le catholicisme étant le refuge de tous ceux qui ne veulent pas se singulariser, et le « protestantisme libre » s'enrichissant d'éléments libres mais assez peu protestants. Reste à expliquer les exceptions.

La profession de non-culte, si l'on peut dire, est marquée par le même phénomène. En 1851, dans les villes, Dieppe et Troyes apparaissent en tête de l'opposition avec respectivement 115 et 94 réfractaires, mais on ne trouve personne dans cette catégorie à Paris, à Lyon et à Marseille. En 1861, au contraire, on y voit dix départements ayant une grosse ville industrielle, Bordeaux et Mulhouse en tête, ainsi que, curieusement, la Vendée. En 1866, apparaissent Bayonne et Saint-Étienne. En 1872, compte tenu de l'amputation du territoire, l'instauration de la République fait presque quadrupler ce chiffre, qui progresse particulièrement dans le Var, la Loire et les Alpes-Maritimes, tandis que, dans les Pyrénées-Orientales, il passe brusquement de 3 à 5.396. Dans la Seine, l'évolution est encore plus significative : 0 en 1851, 693 en 1861, 5.304 en 1866, 28.384 en 1872, soit plus du tiers du chiffre donné pour l'ensemble de la France. Le nouveau régime apparaît ainsi comme ayant relâché la pression sociale qui s'exerçait dans le domaine religieux, bien que cette action ne se révèle encore qu'au sein d'une minorité.

Les recensements officiels « selon les cultes », dont nous venons de donner une rapide idée, sont donc une source utile pour connaître la France religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle. Leur intérêt limité — par suite des déficiences de questionnaire, de la destruction partielle des archives et de l'infléchissement de certaines réponses — ne doit pas les faire négliger. Cette source de documentation est aujourd'hui tarie. Les Églises doivent-elles — et les sociologues avec elles — demander au gouvernement d'y pourvoir (17) ? Il est caractéristique de l'esprit public en France qu'on n'aime guère voir l'autorité se mêler de ces choses, et il est à craindre qu'on y voie plus de passion politique que de préoccupation scientifique.

En tout état de cause, quel que soit le sens de cette répugnance, et à supposer qu'on la surmonte ou qu'on passe outre, il resterait à ne pas méconnaître les difficultés d'ordre technique inséparables de l'entreprise. En outre, l'instrumentation d'un recensement reste nécessairement assez grossière : c'est au-delà des résultats ainsi obtenus que se posent, en ce domaine, les questions intéressantes.

Emile POULAT.

*Centre d'Etudes Sociologiques (C.N.R.S.).*

---

(17) Selon la suggestion de M. Léonard : *Villes et Campagnes*, p. 299.